

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/02  Paraphe : <b>FS</b>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2018/02</i>	

Nombres de membres :  
En exercice : 124  
Présents : 74  
Votants : 84 (dont 10 pouvoirs)  
**POUR : 84 (100 %)**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

Le dix-neuf février deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
Date de la convocation : 12/02/2018  
M Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote* : Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Maryvonne LENFANT ; Agnès MERCIER ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Martine VERNEL et Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; Patrick BEBIN ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Daniel BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Dominique CARPENTIER ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Bruno DESWAENE ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Patrice FERON ; Hervé FREY ; Régis GAVART ; Olivier GODART ; Jacques GROSSELIN ; Éric HAULIN ; Bertrand HAULIN ; Benoît HUREAU ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Xavier MACHINET ; André MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Michel MENDES ; Christian MIELCAREK ; Francis MOUTON ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Jacky NIZET ; Daniel NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Lionel VAIRY ; Gérard VAN STECKELMAN.

*Représentés* : Mesdames Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Louise NOIRANT donne pouvoir de vote à M. Patrice FERON ; Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON ; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER ; Andrée THOMAS donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Messieurs Joël CARRE donne pouvoir de vote à M. Francis POTRON ; Christian HULOT donne pouvoir de vote à M. Bruno JUILLET ; Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à M. Jean-Pierre CORNEILLE ; Patrick RACOUR donne pouvoir de vote à M. Daniel NIZET ; Bruno RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. Raoul MAS.

**OBJET : NATURA 2000 - MAITRISE D'OUVRAGE ET PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'ANIMATION DE L'ENSEMBLE DES 6 SITES DE L'ARGONNE ARDENNAISE**

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération n°DC2017/73 définissant l'intérêt communautaire concernant notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » et ciblant la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs sur les sites Nature 2000 du territoire communautaire » ;

Vu la délibération n° 2011/084 du Conseil communautaire du 11 juillet 2011 validant la candidature de la 2C2A à la maîtrise d'ouvrage de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents sur son territoire ;

Vu la délibération n° 2014/100 du Conseil communautaire du 27 octobre 2014 validant la candidature de la 2C2A à la maîtrise d'ouvrage et la présidence de la 2C2A dans les comités de pilotage, pour l'animation des sites 42, 43, 53, 209 et 210, pour une durée de 3 ans ;

.../...

Vu la délibération n° 2014/100 du Conseil communautaire du 27 octobre 2014 validant la décision de la 2C2A de solliciter la maîtrise d'ouvrage et la présidence du comité de pilotage pour l'animation du site 86 (Etangs de Bairon), pour une durée de 3 ans ;

Vu les comptes rendus des comités de pilotage Natura 2000 du 11 décembre 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DECIDE de solliciter la maîtrise d'ouvrage et la présidence du comité de pilotage pour l'animation de l'ensemble des 6 sites de l'Argonne Ardennaise (n° 42, 43, 53, 86, 209 et 210) , pour une durée de 32 mois
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

